



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Avis public est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

- 1- Lors de la séance tenue le 1^{ER} octobre 2025, le conseil de la municipalité a adopté le premier projet de règlement de zonage # 2007-05-2025-10 intitulé règlement modifiant la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 afin de permettre l'usage « H-1 unifamiliale isolée » dans la zone 18-P et d'y modifier la marge de recul latérale minimale. La somme minimale des marges de recul latérales et la hauteur maximale (étage).
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 novembre à 18h50 à la salle du conseil. L'objet de l'assemblée est de permettre la modification sur le règlement de zonage 2007-05 en vigueur. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le résumé du projet de règlement peut être consulté aux heures normales de bureau situé au 472, route 132 Cloridorme.

Donné à Cloridorme , ce 4ième jour du mois de novembre 2025

Léona Francoeur

Dg par intérim